ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 2910

Texte de la question

Mme Danièle Bousquet attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement, sur la situation des artistes au Grand Palais. En effet, après la fermeture de ce monument en 1993 en raison des travaux de consolidation, puisque la sécurité n'y était plus assurée, le Grand Palais a repris toutes ses activités dès 1994. Seule la nef, utilisée par les salons d'artistes, est restée fermée jusqu'à ce jour, entraînant le transfert de ces salons quai Branly. Les artistes sont aujourd'hui très inquiets de constater, d'une part, qu'aucun travail de consolidation ou de restauration n'a encore été entrepris dans la nef, alors qu'ils assistent actuellement à la rénovation de monuments parisiens plus récents et, d'autre part, que de nombreux artistes démissionnent, souffrant de difficultés financières en raison du coût plus élevé - malgré l'aide de l'Etat - du nouvel emplacement où le public ne se rend pas. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer, d'une part, à quelles dates sont prévus les travaux à entreprendre et la réouverture de la grande nef aux salons d'artistes et, d'autre part, si les anciennes conditions de loyer seront maintenues après réparations, le coût actuel du loyer quai Branly étant susceptible de faire disparaître ces salons d'art.

Texte de la réponse

Fermée pour raison de sécurité par décision ministérielle en novembre 1993, la grande nef du Grand Palais s'inscrit dans le plan de rénovation générale de l'édifice, prévu en deux phases. La première étape, préalable à toute opération de réaménagements intérieurs, permettra de rouvrir provisoirement la grande nef au public à l'occasion des manifestations marquant la célébration du millénaire. Les travaux de consolidation des structures du bâtiment seront en effet terminés pour l'an 2000. Les études architecturales et techniques seront achevées à l'automne 1997 et les travaux commenceront au printemps 1998. Ils dureront deux ans et impliqueront le départ des services de l'université Paris-Sorbonne et la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France. Des manifestations pourront donc se tenir dans la grande nef restaurée au cours de l'été 2000. La seconde étape sera la rénovation intérieure du bâtiment, qui sera entreprise après les fêtes du deuxième millénaire. Le programme de cette deuxième phase n'est pas encore arrêté. En ce qui concerne les salons d'artistes, utilisateurs de la nef du Grand Palais, une solution de relogement a été trouvée au centre de Paris, quai Branly. L'espace Eiffel-Branly assure à tous les salons, grands ou petits, des conditions de confort et de sécurité incomparablement meilleures qu'au Grand Palais et égales pour tous. Certes, le coût pour ces associations reste relativement élevé, mais il s'agit d'un forfait garanti, bien inférieur au coût du marché, qui est accordé par la société concessionnaire du site au prix d'un déficit d'exploitation couvert par une subvention du ministère de la culture et de la communication de 4 millions par an. Jamais, auparavant, les salons d'artistes n'avaient reçu une aide aussi importante des pouvoirs publics. Depuis quatre ans, le ministère de la culture a pu, malgré la fermeture du Grand Palais, assurer le maintien de l'activité des salons d'artistes en attendant le retour dans l'édifice. Lors de la programmation des travaux intérieurs et de la future occupation des lieux, les fédérations de salons d'artistes seront consultées.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE2910

Auteur : Mme Danielle Bousquet
Circonscription : Côtes-d'Armor (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2910
Rubrique : Patrimoine culturel
Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement
Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 novembre 1997
Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2822
Réponse publiée le : 17 novembre 1997, page 4062